Arlysère
CIAS - L'Action Sociale à votre service

# LIVRET D'ACCUEIL

## CENTRE DE RESSOURCES TERRITORIAL (CRT)

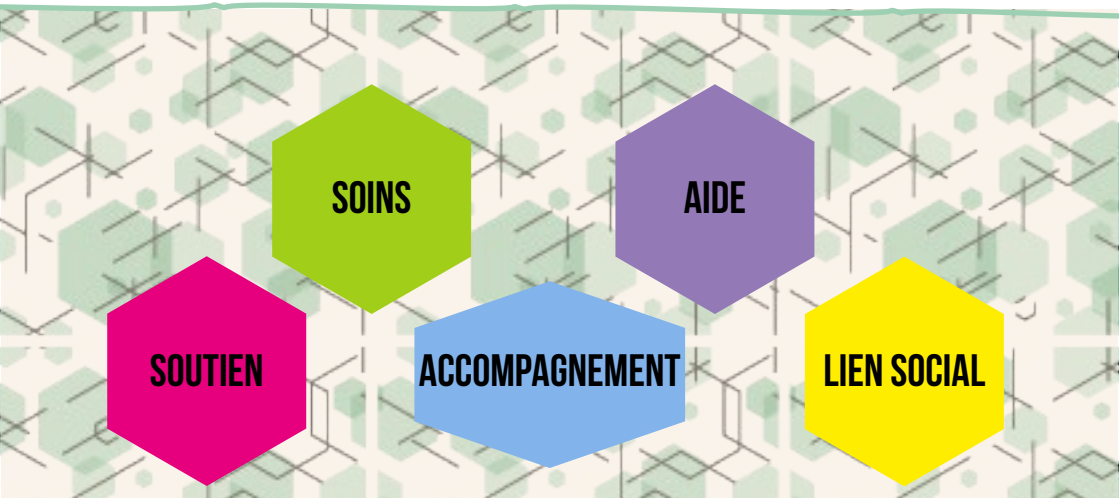


Arrêté d'autorisation N°2024-14-0650

L'Action Sociale

**Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de la Communauté d'Agglomération Arlysère est un établissement public, géré par un conseil d'administration composé de membres élus et d'un président.**

**Le CIAS de la Communauté d'Agglomération Arlysère s'engage à répondre au mieux aux besoins des personnes de 60 ans et plus et des personnes en situation de handicap, en proposant différents services à domicile, regroupés au sein d'un même pôle.**

**Ce pôle domicile est composé de :**

- **Un Service Autonomie à Domicile (SAD MIXTE), avec un Pôle Aide et un Pôle Soins***
- **Un Service de Portage de Repas A Domicile (PRAD)***
- **Un Service de Téléalarme (TA)***
- **Un Accueil de Jour Thérapeutique (AJT)***
- **Une Equipe Spécialisée Alzheimer à Domicile (ESAD)***
- **Un Centre de Ressources Territorial (CRT)***
- **Un Service Animations Seniors***

*Le livret d'accueil de chaque service est disponible sur simple demande auprès du guichet unique.

**Pour simplifier les démarches des bénéficiaires auprès des différents services, leur apporter une réponse adaptée et une orientation conforme à leurs besoins, le pôle domicile est doté d'un guichet unique.**

**Espace Administratif et social** -1er étage
7 rue pasteur
73200 ALBERTVILLE

**04.82.86.71.70**

**accueil.poledomicile@arlysere.fr**

**HORAIRES D'OUVERTURE**
**du lundi au vendredi**
**8h00 → 12h00 et 13h30 → 17h00**

**L'accueil au guichet unique se fait sans rendez-vous. L'accès est adapté aux personnes à mobilité réduite, avec la présence d'un ascenseur.**


3

# LE CENTRE DE RESSOURCES TERRITORIAL

Le Centre de Ressources Territorial (CRT), autorisé depuis le 1er mars 2025, est porté par le Service Autonomie à Domicile (SAD Mixte), lui-même géré par le CIAS ARLYSERE. Il intervient sur l'ensemble des 39 communes d'Arlysère.

## LE SERVICE FONCTIONNE

**Pour les interventions à domicile:**
→ du lundi au vendredi, de 8h00 à 18h00

**Pour l'accueil téléphonique :**
→ du lundi au vendredi,
de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

**Pour l'accueil physique :**
→ sur rdv

OÙ CRT
9 rue de chemin Vieux - 73460 FRONTENEX

Tél : 04.79.38.53.90
Mail : crt@arlysere.fr

# C'EST QUOI ?

**Dans le but de soutenir le maintien à domicile des personnes âgées, le service propose :**
**Volet 1 :**

- Favoriser l'accès aux soins et à la prévention pour les personnes âgées du territoire,
- Assurer un appui aux professionnels du territoire : formation, appui administratif, logistique, mise à disposition de compétence…

**Volet 2 :**

- Accompagnement renforcé pour des personnes âgées en perte d'autonomie nécessitant un soutien à domicile plus intensif, lorsque l'accompagnement classique déjà assuré par un service proposant de l'aide ou des soins à domicile n'est plus suffisant.
- Une équipe pluridisciplinaire *(infirmière coordinatrice, infirmières, aides soignantes, psychologue, ergothérapeute, médecin coordonnateur)* est chargée de l'exécution des différentes missions.

# POUR QUI ?

**Les missions du volet 1 s'adressent :**

- Aux personnes âgées sans condition de niveau de GIR et leurs aidants,
- Aux professionnels du territoire intervenant auprès des personnes de plus de 60 ans.

**Les missions du volet 2 s'adressent :**
Aux personnes de plus de 60 ans, de GIR 1 à 4 souhaitant rester à leur domicile, pour lesquelles un accompagnement " classique " des services du domicile n'est plus suffisant et nécessitant un accompagnement renforcé.

**Le bénéficiaire doit être domicilié sur l'une des communes autorisées.**

# POUR QUOI ?

**Volet 1 :**

- **Favoriser** l'accès aux soins et à la prévention, repérage des fragilités,
- **Lutter** contre l'isolement des personnes âgées et de leurs aidants
- **Contribuer à l'amélioration** des pratiques professionnelles et au partage des bonnes pratiques, en appui aux professionnels du territoire.

**Volet 2 :**

- Sécurisation du domicile/adaptation du logement
- Gestion des situations complexes/de crise
- Soutien des aidants
- Continuité du projet de vie avec un accompagnement personnalisé
- Suivi renforcé : coordination de parcours
- Lutte contre l'isolement

# COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

**Pour les missions du volet 1 :**
Vous pouvez contacter directement le service : **04.79.38.53.90** ou l'accueil du guichet unique : **04.82.86.71.70** ou remplir le **formulaire de contact** disponible sur le site d'Arlysère *(voir ci-dessous),* rubrique CRT

**Pour les missions du volet 2 :**
Vous pouvez remplir le **formulaire de contact** disponible sur le site d'Arlysère :

*https://www.arlysere.fr/cohesion-sociale/les-services/personnes-agees/* > rubrique CRT
Ou faire une demande sur le site : https://usager.viatrajectoire.fr/

# AVEC QUELS TARIFS ?

**Les frais sont pris en charge à 100% par l'assurance maladie.**
Une participation financière pourra toutefois être demandée au bénéficiaire pour certaines prestations complémentaires.

# RECOURS POSSIBLES

Les modalités de signalement en cas de suspicion de maltraitance ou de maltraitance avérée sont définies dans le règlement de fonctionnement du service.

Le bénéficiaire conserve pleinement le droit de signaler toute situation qu'il jugerait préjudiciable en faisant appel, en vue de l'aider à faire valoir ses droits :

- **À une personne qualifiée** (Art. L311-5 du CASF). Pour connaitre la liste des personnes qualifiées se rapprocher du Conseil Départemental de la Savoie ou sur la page internet suivante : https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/personne-qualifiee-role-et-saisine-par-les-usagers-des-etablissements-medico-sociaux-relevant-de
- À un **médiateur de la consommation** dans les conditions prévues au titre 1er du livre VI. (Art L211-3 du code de la consommation)
- À une **personne de confiance** (art. L311-5-1 du CASF), désignée par le bénéficiaire lui-même.
- Au numéro d'appel d'urgence pour personnes sourdes ou malentendantes : **114**
- Au numéro national d'écoute et d'accompagnement : **3977**
- À **l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhone-Alpes** : 94 boulevard de Bellevue - 73000 Chambéry - 04.72.34.74.00
- Au **Conseil Départemental de la Savoie :** Direction départementale personnes âgées personnes handicapées - Carré Curial, Place François Mitterrand, CS 71806, 73018 Chambéry CEDEX - 04 79 60 28 81 - DPAPH@savoie.fr
- Au **défenseur des droits :** Maison de justice et du droit d'Albertville - 22 avenue Sainte-Thérèse, 73200 Albertville - 06.07.12.01.17

# CHARTE

## des droits et libertés de la personne accueillie

Arlysère
CIAS - L'Action Sociale à votre service

### 1 Principe de non-discrimination

La discrimination : c'est rejeter quelqu'un qui est différent. C'est interdit.

**Je dois être respecté comme je suis.**

### 2 Droit à un accompagnement adapté

Le service me propose un accompagnement adapté à mes besoins, mes souhaits.

### 3 Droit à l'information

Le service me donne les documents nécessaires pour être informé de mes droits.

### 4 Droit de choisir

Je décide POUR moi-même et l'on m'explique avant que je décide.

Je peux me faire aider par une personne de mon choix.

### 5 Droit au changement

Je peux demander à changer ou arrêter mon accompagnement.

### 6 Droit au respect des liens familiaux

Si je le souhaite, mon accompagnement favorise la participation de ma famille aux activités de la vie quotidienne.

### 7 Droit à la protection

Le service respecte la loi et garde le secret sur mes informations personnelles et assure ma protection et ma sécurité.

### 8 Droit à l'autonomie

Dans le respect des règles fixées avec l'équipe, j'ai le droit :

- de me déplacer à l'extérieur
- de faire ce que je veux avec mes affaires et mon argent.

### 9 Principe de prévention et de soutien

Pendant toute la durée de mon accompagnement, les personnes qui m'entourent doivent :

- m'aider à me sentir bien,
- respecter mes besoins,
- mes attentes,
- ma religion et mes idées.

### 10 Droits civiques

J'ai le droit d'exercer mes droits civiques (aller voter par exemple).

### 11 Droit à la pratique religieuse

Je peux choisir ma religion.
Je peux pratiquer ma religion dans le respect des autres.
Je dois respecter les autres religions.

### 12 Droit à la dignité et à l'intimité

Je dois être respecté comme je suis. Les personnes doivent respecter :

- mon corps
- mes sentiments
- ma vie privée.

# CONTACT DIVERS

**Conseil Départemental de la Savoie**
**Délégation Départementale Personnes Agées**
**Personnes Handicapées**
**Place François Mitterrand**
**CS 71806**
**73018 CHAMBERY CEDEX**
**Téléphone : 04.79.96.73.73**

**Agence Régional de Santé**
**Auvergne Rhône-Alpes**
**Délégation Départementale de la Savoie**
**94 Boulevard de Bellevue**
**73000 CHAMBERY**
**Téléphone : 04.72.34.74.00**

SAVOIE LE DÉPARTEMENT

ars Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Carsat Retraite & Santé au travail Rhône-Alpes

Arlysère CIAS - L'Action Sociale à votre service

**TOUTES LES INFOS SUR LE WEB**

**www.arlysere.fr**

**L'Action Sociale > Pôle Personnes âgées**